

Septembre 2025



INFO - RELATIONS DE TRAVAIL

Affichage de postes

Le prochain affichage de postes aura lieu du 12 au 26 novembre 2025 entraînant le dépôt des nominations le 19 décembre 2025 tel que voté par les membres lors des assemblées générales spéciales PURA.

À l'heure actuelle, tout porte à croire qu'il y aura un seul affichage cet automne. Sachez que la convention collective locale prévoit 4 affichages par année et que nous demeurons à l'affût quant à la question.

Matière 7 des dispositions locales

Choix de vacances hiver 2025-2026

Lors des assemblées générales spéciales, les membres ont aussi décidé de respecter les dispositions locales pour l'exercice des choix de vacances 2025-2026, et ce, sans tenir compte de l'ancienneté PURA.

- Calendrier de choix 2025-2026 : au plus tard le 15 septembre 2025
- Inscription des préférences : du 23 septembre 2025 au 6 octobre 2025
- Affichage des calendriers de vacances : au plus tard 20 octobre 2025

Matière 11 des dispositions locales

Rétroactivité des primes

Depuis le 5 octobre 2024, l'Employeur a l'obligation de verser les primes modifiées à la dernière convention collective ainsi que les montants dus à titre de rétroactivité, et ce, à l'ensemble des personnes salariées bénéficiant desdites primes.

Cela touche notamment les primes suivantes :

- Clause 37.01, point 1 : Prime de soir
- Clause 37.01, point 2 : Prime de nuit
- Clause 37.04 : Prime de fin de semaine
- Clause 37.12 : Prime spécifique de soins critiques
- Clause 37.13 : Prime en mission centre jeunesse
- Clause 37.14 : Prime en résidence à assistance continue
- Clause 37.15 : Prime versée à la personne salariée œuvrant auprès de la clientèle présentant des troubles graves de comportement
- Clause 37.16 : Prime en psychiatrie

À ce jour, la rétroactivité des primes reste impayée et aucune date de paiement n'est avancée. Depuis octobre dernier, nous multiplions les actions afin de faire respecter les droits de nos membres :

- Dépôt d'une plainte pour entrave
- Interventions médiatiques
- Dépôt de griefs syndicaux
- Discussions répétées avec l'Employeur

Par conséquent, nous vous invitons à participer en grand nombre aux différentes mesures de mobilisation qui sont en cours ou qui seront entreprises dans les prochaines semaines.

Votre équipe syndicale

